

Communiqué de presse

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 30 avril 2020

Bureau de la
communication
interministérielle

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois de mai 2020

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Au mois d'avril 2020, les cours des produits pétroliers ont poursuivi leur baisse, sous l'effet de la pandémie de Covid-19 qui a paralysé la demande mondiale et saturé les capacités de stockage, en l'absence d'accord effectif de réduction de la production. La surabondance de l'offre se traduit par des niveaux de prix extrêmement bas :

- le cours moyen du pétrole Brent (15 premières cotations) se situe à 28,55 \$ le baril contre 36,62 \$ en mars, soit une baisse de - 22,04 % ;
- les cotations d'achat des carburants routiers sont en baisse de - 45,34 % en moyenne pour l'essence et de - 26,87 % pour le diesel ;
- la cotation d'achat de Butane est en baisse de - 10,56 %.

L'appréciation du dollar par rapport à l'euro atténue les baisses des cours : 1 euro vaut 1,0866 dollar en moyenne en avril contre 1,1133 dollar en mars, soit une baisse de - 2,40 %.

A compter du **1^{er} mai 2020 à zéro heure**, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi en Guyane :

- **super sans plomb : 1,23 €/l, au lieu de 1,36 €/l, soit une baisse de 13 centimes par rapport à avril 2020**
- **gazole route : 1,23 €/l, au lieu de 1,27 €/l, soit une baisse de 4 centimes par rapport à avril 2020**
- **bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 18,69 euros au lieu de 17,89 euros, soit une hausse de 80 centimes par rapport à avril 2020.**

Pour information, en moyenne, sur an, le prix de la bouteille en Guyane est de 18,96 €.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Marc DEL GRANDE